

LES MIGRATIONS DE PECHEURS EN COTE D'IVOIRE:
Cas des pêcheurs maritimes ghanéens
(Fanti et Ewe)

Par K. Delaunay

1. LA PECHE ARTISANALE EN COTE D'IVOIRE : Prédominance et vitalité des pêcheurs d'origine ghanéenne.

1.1 Les pêcheurs

En Côte d'Ivoire, la pêche artisanale maritime est actuellement très largement dominée par des pêcheurs originaires d'autres pays tandis que les Ivoiriens sont représentés seulement par quelques équipes Alladian de pêche à la ligne, établies à proximité d'Abidjan ; sur le reste du littoral, la pêche maritime n'est plus pratiquée que dans certains villages à titre occasionnel ou pour assurer un complément alimentaire.

Pourtant, même si l'on considère souvent que la Côte d'Ivoire n'a pas de tradition maritime et si les lagunes ont pu effectivement constituer un milieu protégé plus favorable aux activités halieutiques, la pêche maritime paraît être une activité ancienne ; dans le cas des Alladian, elle a d'ailleurs donné lieu très tôt à des échanges et a connu au début du XXème siècle un développement important. Cependant, dans l'Est et dans le centre ivoiriens, l'expansion de l'économie de plantation et l'essor de la pêche industrielle à partir de 1950 ont contribué à détourner les côtiers de la pêche individuelle "traditionnelle", en même temps que se développait l'exode des jeunes en ville ; dans l'ouest ivoirien, l'enclavement de la région jusque dans les années 1970 et l'essor du "phénomène Kroumen" (embarquement des hommes sur les navires européens) n'ont pas favorisé le développement de la pêche au delà d'une activité de subsistance, à petite échelle.

Ainsi, parmi les quelques 10.000 pêcheurs artisans opérant sur le littoral ivoirien en 1989, on peut estimer que 8.000 à 9.000 sont d'origine ghanéenne, notamment Fanti et Ewe, les autres étant pour la plupart Libériens et Sénégalais(1).

Les pêcheurs fanti, originaires de la partie centrale du littoral ghanéen, sont actuellement implantés sur l'ensemble de la côte ivoirienne ; leur expansion, amorcée au début du XXème siècle en divers points du littoral, est marquée par une grande capacité d'adaptation aux conjonctures écologiques et/ou économiques tant du point de vue des lieux d'implantation privilégiés que de celui des techniques utilisées. Les pêcheurs ewe (Anlo/Awlan)(2), originaires de l'est du Ghana (rarement du

Togo), sont quant à eux établis principalement dans le secteur d'Abidjan depuis les années 1930 ; leur implantation en Côte d'Ivoire se caractérise par une certaine permanence dans les lieux d'établissement comme dans les stratégies de pêche. (cf. tableau 1).

Les Fanti et les Ewe forment les deux principaux groupes d'origine ghanéenne ; de plus, une communauté de pêcheurs à la ligne Ga, venant de la région d'Accra, est établie à Abidjan depuis les années 1970. Les Nanakrou, pêcheurs à la ligne en petites unités de une ou deux personnes venant du Libéria, comme les Sénégalais, pêcheurs à la ligne en grandes pirogues motorisées, sont pour leur part implantés dans l'Ouest ivoirien.

1.2. La production

Les statistiques officielles situent en général la production de la pêche artisanale maritime au niveau de 15 000 à 20 000 T par an pour les années 1980, soit moins du quart de la production nationale totale(3); cependant, d'autres estimations portent ce chiffre à plus de 30 000 T par an pour les années 1984-1985, donc un tonnage comparable à celui débarqué par la flotille industrielle basée au port d'Abidjan (ECOUTIN et al., 1990). Cette vitalité du secteur artisanal se traduit également par le développement remarqué au cours de ces dix à quinze dernières années des campements du secteur d'Abidjan (à proximité du port) où les unités ghanéennes sont venues concurrencer la pêche sardinière industrielle en mettant sur le marché un produit de meilleure qualité et à plus bas prix (GUINGUENNO, 1986).

En effet, si dans un premier temps (années 1950 et 1960), le développement rapide de la pêche industrielle semble être à l'origine d'une crise de la pêche maritime artisanale, celle-ci connaît un essor remarquable depuis les années 1970 alors que la production industrielle a tendance à stagner, voire diminuer, et que les importations de poisson congelé connaissent une croissance très importante(4).

2. ORGANISATION DES PÊCHEURS FANTI ET EWE: Structures des migrations en Côte d'Ivoire.

2.1. Les campements: structure d'établissement(5)

Les campements de pêcheurs ghanéens, implantés actuellement sur toute la Côte ivoirienne, constituent en quelque sorte l'armature des mouvements migratoires : ils forment une série de points d'accueil fixes en fonction desquels s'organisent les déplacements saisonniers et les migrations proprement dites (6), à la fois entre le Ghana et la Côte d'Ivoire et le long du littoral ivoirien.

Retracer l'histoire des campements permet donc de saisir les migrations de pêcheurs en tant que mouvement d'expansion ; il ne s'agit pas d'un phénomène linéaire motivé seulement par la recherche du poisson : dès l'origine multipolaire, il est remarqué par des avancées et des replis liés à la fois aux conjonctures écologiques et à l'évaluation des débouchés commerciaux.

Parallèlement, les campements de pêcheurs fanti et ewe ont des modes de constitution différents, ces deux groupes ayant développé des schémas d'expansion propres. Il est d'ailleurs rare de voir des pêcheurs fanti et ewe dans un même campement ; dans les quelques cas où une telle situation se présente (Vridi notamment), ils forment des communautés séparées ayant chacune leur chef, leur organisation, etc.

Les campements Fanti sont des groupements d'unités de pêche dont le nombre est très variable d'un campement à un autre et selon les périodes ; la structure permanente des campements est assurée par un noyau de pêcheurs pratiquement sédentarisés au sein duquel se transmettent les fonctions de chef de campement, chef des pêcheurs et notables. Bien que chaque campement soit pluritechnique, certains regroupements par type de production peuvent apparaître entre campements d'un même secteur.

Chez les pêcheurs ewe, par contre, la spécialisation technique par campement est très nette : le campement de Vridi, à côté d'Abidjan, regroupe les unités utilisant la senne tournante tandis que les autres campements sont spécialisés dans la pêche à la senne de plage. Dans ce dernier cas, du fait d'une juxtaposition des équipes le long du littoral, chaque unité tend à constituer une entité autonome ; cependant une certaine cohésion est assurée par secteur de côte grâce à la présence d'un chef, à la fois juge pour les affaires internes et représentant de la communauté vis à vis de l'extérieur.

2.2. Les unités de pêche(7)

1) structure de production

Une enquête quantitative menée en août et septembre 1989 sur le littoral Alladian (pêcheurs ewe à la senne de plage) et à Sassandra (pêcheurs fanti) complétée par divers entretiens avec des chefs de campement et des propriétaires d'engins ont permis de saisir certaines caractéristiques du fonctionnement socio-économique des unités de pêche.

En général, les engins de pêche appartiennent à un propriétaire, rarement à un groupe de propriétaires ; il s'agit le plus souvent d'un homme d'origine ghanéenne, rarement d'une femme ou d'un Ivoirien(8).

L'équipe est recrutée au Ghana pour une durée déterminée, à l'issue de laquelle a lieu, au pays, le partage des bénéfices après calcul des dépenses et recettes; cependant, les pêcheurs peuvent dans certains cas être recrutés sur place, les partages ayant alors lieu tous les jours (en poisson) ou toutes les semaines ou mois (en argent). Les pêcheurs mariés viennent accompagnés de leurs épouses, les célibataires venant quant à eux seuls ou avec une soeur (réelle ou assimilée) ; bien que ne faisant pas partie intégrante de l'unité de pêche, ces femmes ont en effet un rôle essentiel à jouer en tant que fumeuses et commerçantes de poisson. Dans la plupart des cas, les femmes achètent le poisson aux pêcheurs mais ne versent l'argent que lorsqu'elles ont elles-même écoulé leur produit au marché, les bénéfices réalisés lors de la vente leur revenant (les pertes éventuelles étant également à leur charge). Ainsi, à chaque unité de pêche est associé un groupe de femmes pour l'écoulement de la production.

Les enquêtes ont en outre mis en évidence certaines différences entre unités fanti et ewe.

Les unités ewe sont spécialisées sur engin utilisé tout au long de l'année. Les unités de pêche à la senne de plage constituent de grosses unités d'une trentaine de pêcheurs recrutés au Ghana sur la base d'un contrat de 5 ans ; ces unités se caractérisent, d'une part, par un souci de préservation du capital qui allie une gestion communautaire des dépenses (entretien, réparations, investissements) à un fonctionnement très capitaliste dans la répartition des rémunérations (partage en 4 parts le plus fréquent), et, d'autre part, par une durée d'existence très longue qui peut parfois couvrir plusieurs générations par héritages successifs en ligne paternelle. En outre, les propriétaires ewe forment un groupe relativement fermé au sein duquel se distinguent ceux qui ont "réussi", c'est à dire qui sont parvenus à monter plusieurs filets et se trouvent ainsi à la tête de plusieurs unités de pêche.

Les filets utilisés par les unités Fanti appartiennent à plusieurs types; de plus, les unités de pêche à la senne tournante disposent souvent d'engins secondaires utilisés saisonnièrement. Les équipes comprennent de 3 à 15 pêcheurs selon les engins utilisés. Les modes de constitution des équipes comme les systèmes de partage paraissent diversifiés ; lorsqu'il y a recrutement, celui-ci ne s'accompagne pas forcément de la signature d'un contrat et ne dépasse guère deux à trois ans. Dans le cas des unités de pêche à la senne tournante de Sassandra par exemple, le système de partage qui semble le plus fréquent accorde trois parts à chacun des engins de pêche (pirogue, moteur, filet) et une part à chaque pêcheur, les frais de carburant et d'entretien quotidien du filet étant à la charge de l'unité contrairement aux frais de réparation et de renouvellement et aux investissements supportés par le

propriétaire seul (qui peut cependant emprunter à la caisse commune de l'unité). En général, de telles unités vendent leur production non seulement aux épouses des pêcheurs, mais aussi à des femmes avec qui l'équipe s'est mise en contact sur place afin d'obtenir des liquidités à chaque retour de pêche. Par ailleurs, si la plupart des unités reposent actuellement sur la propriété individuelle des engins, au début des années 1960 la propriété collective était très fréquente (cf. de SURGY). Enfin, la durée de vie d'une unité de pêche paraît réduite et la concentration de moyens de production entre les mains d'un seul propriétaire paraît être moins fréquente et moins importante que chez les pêcheurs ewe du moins sur place.

2.3. Agent des migrations

Dans la majorité des cas, les unités de pêche présentes actuellement à Sassandra et surtout sur le littoral Alladian ont été créées en Côte d'Ivoire, bien que souvent les propriétaires soient venus d'abord dans le cadre d'unités créées au Ghana. Mais ceci ne signifie pas que les liens soient rompus avec le pays d'origine et que des déplacements périodiques ou définitifs n'aient pas lieu.

Au niveau des équipes elles-mêmes, leur principe de fonctionnement implique un éclatement périodique conduisant au retour des pêcheurs-membres d'équipage dans leur pays d'origine. Cependant, les équipes se constituent fréquemment autour d'un noyau de pêcheurs permanents, souvent parents du propriétaire, notamment chez les pêcheurs ewe ; en outre, le recrutement sur place pratiqué par certains chefs d'équipe et l'endettement possible des pêcheurs auprès du propriétaire sont des facteurs d'allongement de la durée de séjour des "employés".

Au niveau des unités de pêche, les migrations et implantations sont à mettre en relation avec l'itinéraire migratoire de leurs propriétaires. De ce point de vue, les unités Ewe de pêche à la senne de plage se caractérisent par la permanence sur le littoral ivoirien, au sein d'un espace limité, même si certains propriétaires sur leurs vieux jours investissent dans un filet au pays en vue d'un retour éventuel au Ghana, ou ont toujours des parts sur des filets "familiaux" fonctionnant au Ghana.

Si l'on rencontre des noyaux plus ou moins importants de propriétaires fanti eux aussi presque sédentarisés dans pratiquement tous les campements, la mobilité continue d'être un élément du fonctionnement des unités de pêche fanti ; elle s'exerce essentiellement entre le Ghana et la Côte d'Ivoire et le long du littoral ivoirien. Ces déplacements temporaires ou saisonniers peuvent être motivés par l'abondance du poisson, mais aussi par la perspective de prix plus rémunérateurs et la recherche de liquidités(9) elles peuvent être en outre

l'occasion d'un achat de matériel à plus faible coût.*

L'implantation en Côte d'Ivoire a pu être en outre précédée de migrations antérieures dans d'autres pays, notamment au Bénin pour les Ewe et au Libéria pour les Fanti. Il ne m'a pas été possible, par contre, de saisir de manière précise les départs définitifs de Côte d'Ivoire.

3. PLACE DES PECHEURS Fanti ET EWE EN COTE D'IVOIRE: migrants ou immigrants?

3.1 Relations entre les pêcheurs ghanéens et les Ivoiriens

Les relations établies entre pêcheurs ghanéens et Ivoiriens, tant au niveau des autorités qu'au niveau des villageois, sont complexes. Du côté ivoirien, on insiste beaucoup sur le caractère migrant des pêcheurs ghanéens qui forment une population incontrôlée et donc suspecte; mais on ne peut nier non plus l'importance de cette population qui pèse son poids dans la vie économique du littoral à la fois directement par la pêche, et indirectement par les ressources financières qu'elle représente et les activités parallèle qu'elle alimente. Du côté des pêcheurs ghanéens, ce rôle économique est mis en avant mais chacun sait aussi qu'il vit dans une situation précaire (les Ewe gardent en mémoire l'expulsion dont ils ont été l'objet en 1958 ; très récemment des maisons de pêcheurs ghanéens ont été détruites en lagune Aby).

Si des rapports entre les communautés sont distants et méfiants, des liens interindividuels peuvent exister en reconnaissance de services mutuellement rendus (par exemple approvisionnement en poisson facilité contre tolérance de certains trafics).

Cette complexité se retrouve dans la politique ivoirienne à l'égard de la pêche artisanale maritime et notamment dans le rôle assigné aux centres des pêches créés dans l'ouest ivoirien. l'une de leurs préoccupations doit être l'intéressement des autochtones à la pêche afin que les ressources naturelles du pays n'aillent pas enrichir des étrangers(10). Un aspect de leurs activités a été la création de Groupements à Vocation Coopérative (GVC) par lesquels les pêcheurs ont pu avoir accès au crédit bancaire ivoirien et à des stations d'essence hors taxe; la mise en place de telles structures n'est pas allée partout sans problème, ayant en particulier à composer avec l'organisation interne des campements et correspondant à une volonté de moderniser la pêche

* De plus, certains propriétaires Fanti ont pu adopter une politique de répartition spatiale des risques en ayant, par exemple, une pirogue dans un campement de Côte d'Ivoire et une autre au Ghana.

artisanale mais aussi de l'encadrer et de la contrôler.

Du point de vue de la diffusion des techniques de pêche, la présence de pêcheurs ghanéens n'a eu pratiquement aucun effet auprès des Ivoiriens. Non pas tant que les Ivoiriens n'aient pas cherché à adopter des techniques d'origine ghanéenne, parfois avec l'appui du gouvernement qui y voyait une voie de modernisation, mais ces tentatives ont été des échecs.

Dans le cas des villages du littoral Alladian qui ont tenté d'adopter la senne de plage dans les années 1950 et 1960 (11), il semble bien que l'échec soit dû non pas à une quelconque incapacité d'ordre technique ou à un manque de savoir-faire, mais plutôt à des problèmes d'ordre sociologiques. Ces tentatives apparaissent comme l'une des formes de réalisation des nouveaux rapports sociaux induits par le développement des cultures de plantation ; leur échec semble provenir en particulier du fait que les détenteurs de filets (souvent de grands planteurs, chefs de lignage ou de village) ne sont parvenus à fixer la main d'oeuvre villageoise qu'ils entendaient pouvoir mobiliser du fait de leur situation dans la hiérarchie lignagère (les jeunes ont refusé cette prolétarianisation au village).

3.2. Motifs et logiques des migrations

D'une manière générale, les pêcheurs expliquent leur présence en Côte d'Ivoire par le goût des voyages à volonté de s'éloigner de leur famille afin de pouvoir constituer des économies, motivations déjà relevées il y a 25 ans par A. de SURGY.

Cependant, ces motivations individuelles explicites paraissent insuffisantes pour rendre compte de la complexité des phénomènes en jeu dans le processus d'expansion des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire.

Comme on a tenté de le montrer, migrations Ewe et migrations Fanti reposent sur des dynamiques différentes.

Pour les propriétaires ewe du littoral Alladian (senne de plage), la migration a conduit à une véritable implantation; celle-ci a permis la constitution d'un réseau hiérarchisé de relations qui les lie entre eux, où la détention et l'accumulation de capital se traduit en terme de pouvoir social par l'accumulation de prestige.

En ce qui concerne les Fanti, la migration semble avoir été à l'origine un moyen de trouver des sources de financement au Ghana, hors des circuits "traditionnels", par la création d'unités à propriété collective qui ont permis, ensuite, l'émergence sur place d'un groupe de propriétaires. Les formes prises par les migrations se sont alors trouvées modifiées, mais

la recherche de profit et de rentabilité paraît toujours plus forte que chez les Ewe et se traduit par une plus grande mobilité des unités et une pêche plus diversifiée. Ainsi, de même que le mouvement d'expansion des pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire n'est pas linéaire, il n'est ni uniforme ni univoque.

Cependant, si la présence actuelle de pêcheurs ghanéens en Côte d'Ivoire apparaît bien comme le résultat d'un phénomène d'expansion et d'implantation sur le littoral ivoirien, il n'en demeure pas moins que ces pêcheurs conservent des liens très étroits avec le Ghana où ils construisent des maisons en dur et réalisent certains investissements (filets, plantations...). Par ailleurs, ils affirment un état d'esprit de migrants lorsqu'ils déclarent être prêts à partir vers d'autres pays si la situation tendue que connaît actuellement la Côte d'Ivoire se détériore.

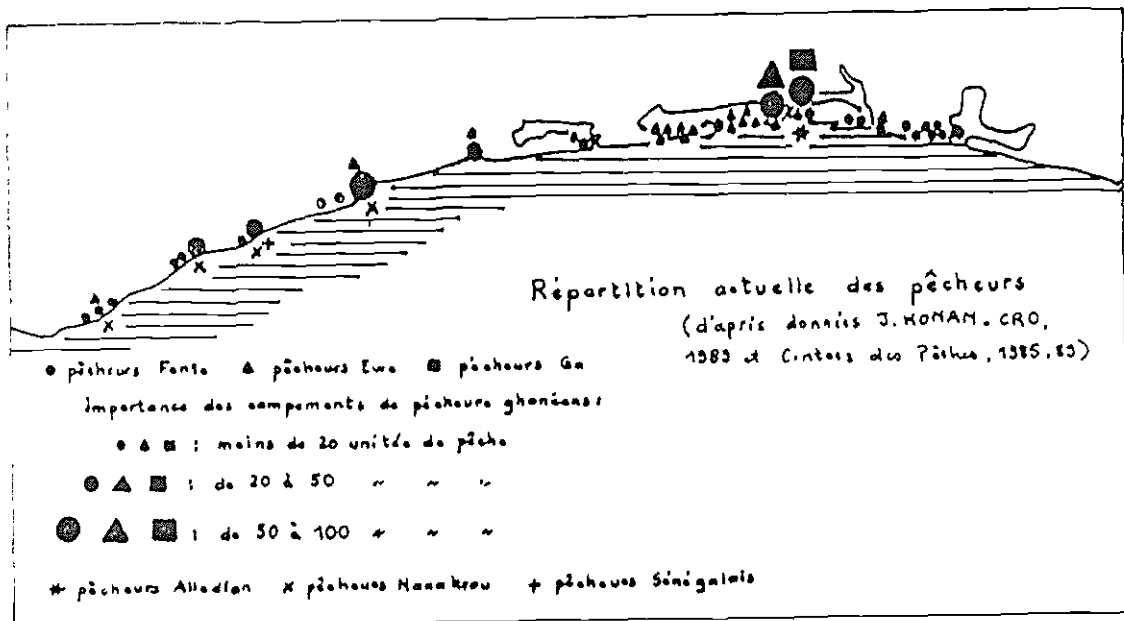
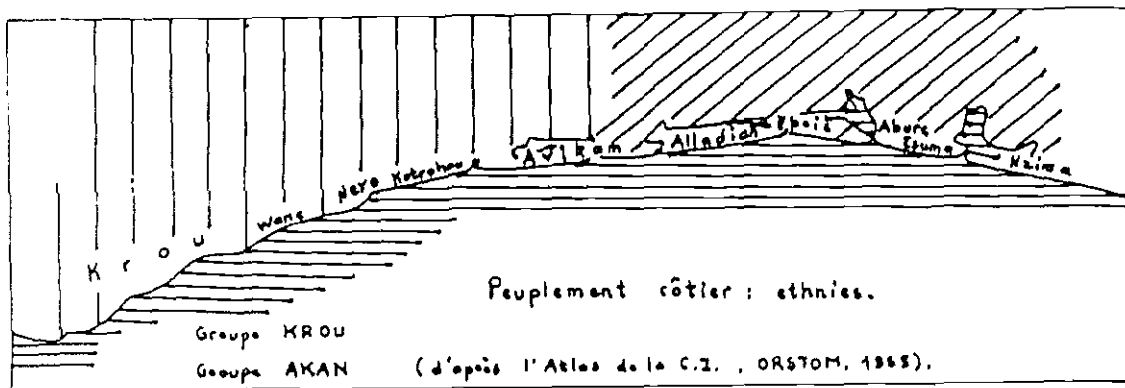
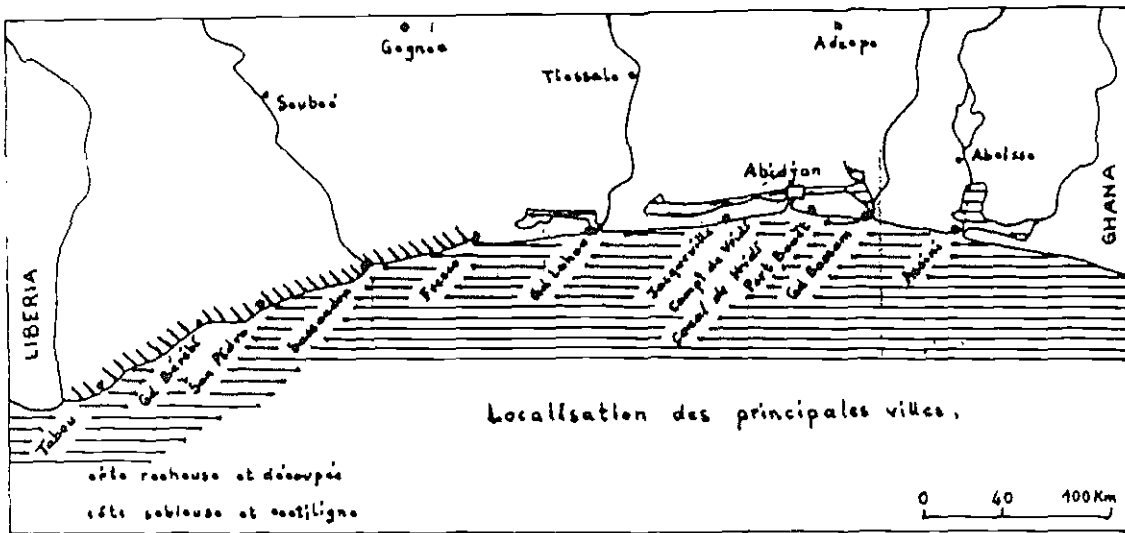
NOTES

1. D'après les chiffres avancés par le CRO d'Abidjan (J.KONAN) reposant sur les recensements des agents du CRO dans l'est et le centre ivoirien et ceux des Centres des Pêches dans l'ouest. Malheureusement, les chiffres globaux ne précisent pas la répartition des pêcheurs par ethnies et origines.
2. Ces pêcheurs sont appelés "Awlan" en Côte d'Ivoire, terme qui comporte de fortes connotations péjoratives (en particulier on associe Awlan et pratique des sacrifices humains). La confusion entre l'ethnonyme Anlo et le terme Awlan explique probablement que les pêcheurs de ce groupe établis en Côte d'Ivoire se disent plutôt Ewe. Par assimilation, ils sont aussi parfois appelés Béninois ou Popo, ayant été accueillis par des gens de cette origine comme par exemple à Tabou ou ayant eux-mêmes effectué des migrations antérieures au Bénin.
3. Bien que les estimations du volume des débarquements par type de production soient variables, on retiendra celles avancées par J.P. WEIGEL pour 1984 afin de donner une idée de l'importance relative des différents types dans la production nationale :

Pêche industrielle	31.960 T
Pêche maritime artisanale	18.000 T
Pêche lagunaire	12.500 T
Pêche fluvio-lacustre	16.000 T (WEIGEL, 1989, p.16).
4. Ces importations auraient atteint en 1988 le chiffre record de 140 000 T, représentant 20 Milliards de F.CFA (Direction des Pêches Abidjan).
5. Les lieux où s'installent les pêcheurs ghanéens sont en général situés à la périphérie ou à l'extérieur des villes et villages autochtones ; bien que leurs habitations soient pour la plupart construites en matériaux précaires, il s'agit d'établissements permanents. Ceux-ci ont leurs propres structures d'autorité (avec un chef et des notables) mais chacun est placé dans la dépendance de la ville/village qui lui a donné l'autorisation de s'installer et qui le plus souvent prélève des taxes ou redevances. Ces différentes caractéristiques conduisent à parler de campements plutôt que de villages ou quartiers.
6. Pour reprendre la distinction faite par JORION (1988).
7. L'unité de pêche telle qu'on l'entend ici se compose d'un capital technique appartenant à un ou des propriétaires, et d'une équipe (comprenant ou non le/les propriétaires). Chacun des éléments pouvant évoluer ou changer dans leur

constitution. A la fois unité de travail et unité de gestion, elle est aussi l'expression et le lieu de réalisation de certains rapports sociaux et, en ce sens, peut perdurer sur une longue période au delà de la sortie en mer et au delà de l'exercice comptable entre deux partages et recrutements.

8. Sans négliger pour autant le rôle de ces agents, et notamment des femmes, dans le financement des activités de pêche.
9. Si les équipes qui viennent s'installer sont accompagnées d'un groupe de femmes, les équipes fanti qui se déplacent temporairement partent souvent seules. Ayant alors à écouler leur poisson auprès des femmes avec qui les pêcheurs ne sont pas en relation régulière, qui ne sont pas directement associées à l'équipe; le poisson est alors payé comptant et sans rabais.
10. Une idée très clairement affichée comme en témoignent certains articles parus dans le quotidien national "Fraternité matin" l'un d'entre eux est intitulé significativement "La pêche dans le Sud Ouest: une activité rentable qui échappe aux autochtones" et comporte un encart "Inciter les jeunes à la pêche" (19.09.1989).
11. En général ces villages ont d'abord tenté d'adopter le filet encerclant à sardinelles mais le développement de la pêche sardinière industrielle a contraint les Alladian a abandonné ce type de filet.



Périodes	1ère phase : début xxèmes -c.1950	2nde phase: c.1950-c.1970	3ème phase : depuis c. 1970
Caractéristiques générales	Premiers campements de pêcheurs ghanéens en divers points du littoral ivoirien.	Ouverture du port d'Abidjan et développement de la pêche industrielle. Crise de la pêche artisanale.	Stagnation de la production de la pêche industrielle. Croissance rapide des importations de poisson congelé. Nouvel élan de la pêche artisanale et particulièrement de la pêche artisanale Fante.
<u>Pêcheurs Fante</u>	Création de campements dans les ports de la côte ; principal pôle d'attraction : Gd Bassam - Abidjan. Exportations de poisson vers le Ghana. Filet maillant encerclant à sardinelles (adi) en pirogues non motorisées ; filets maillants dormants (têga) en petites pirogues non motorisées.	Repli numérique et géographique ; désertion du secteur d'Abidjan ; pôle de regroupement dans l'ouest ivoirien (Sassandra) Fin des exportations de poisson vers le Ghana. Filets têga en petites pirogues non motorisées ; filet adi en recul puis reprise liée (?) à la motorisation des pirogues amorcées v. 1960. Quelques tentatives d'adoption de la senne de plage	Nouvelle expansion numérique et géographique avec occupation plus dense du littoral ivoirien. Diffusion de la senne tournante coulissante (seef et watcha) en grandes pirogues motorisées ; filet adi reconverti en filet dérivant d'appoint. Filets dérivants (boso) en pirogues motorisées - filets têga en petites pirogues non motorisées.
Pêcheurs Ewe	Création d'un campement à Port Bouët qui s'étend vers l'Est; petits campements à Tabou et Grand Jahou. Senne de plage (yevudo) de plusieurs types : kpakpado ou fafado pour "japons", deido pour sardinelles, abobido pour anchois ; filet maillant dérivant pour sardinelles (ali) Pirogues non motorisées.	Les unités tentent de se maintenir mais grosse difficultés financières et désertion de pêcheurs s'employant au port. Les femmes Ewe de Port F Bouët - Bassam prennent en main la commercialisation des sardinelles débarquées au port. Senne de plage (yevudo) (le type kpakpado tend à disparaître) en pirogues non motorisées. Abandon du filet ali.	La plupart des unités s'implantent à l'Ouest du canal de Vridi au détriment de Port Bouët Les femmes Ewe tendent à perdre leur monopole de commerçantes vis à vis des sardinières. Le yevudo tend à se confondre avec le abobido, les autres types ayant disparu pirogues non motorisées. Adoption de la tournante coulissante (watcha) en grandes pirogues motorisées, limitées au campement de Vridi.

C. 1950 : DEBUT DE LA PECHE INDUSTRIELLE

C. 1970 : DEBUT DES IMPORTATIONS DE POISSON CONGELE

BIBLIOGRAPHIE

- ECOUTIN J. M., DELAUNAY et KONAN J., "La pêche artisanale 1990 maritime", dans P. LE LOEUFF et al. (ed.), Environnement et ressources aquatiques de la Côte d'Ivoire. 1. Le milieu marin. (sous presse).
- GUIGUENNO A. M. La pêche artisanale et la transformation de la 1986
pêche sardinière à Abidjan. Univ. de Paris I
Mémoire de DEA, dactyl.
- JORION P., "Going out or staying home. Seasonal movements and 1988
migration strategies among Xwla and Anlo-Ewe
fishermen".
MAST, 1(2), pp. 129(155).
- SURGY A. de la pêche traditionnelle (maritime) à l'ancienne 1969
"Côte de Guinée", 2. Situation et fonctionnement
des unités de pêche. Univ. de Paris I, Doctorat de
3ème cycle, dactyl.
- WEIGEL J. Y., La commercialisation du poisson en pays lagunaire Ivoirien. Paris : Ed. de l'ORSTOM.

DIPA/WP/36

September 1991

MIGRATION DES PÊCHEURS
EN
AFRIQUE DE L'OUEST

